

Récapitulatif des cotations et des actes liés à l'épidémie de Covid-19

MESURES DEROGATOIRES EN COURS

- ✓ L'autorisation d'effectuer des soins au domicile sans mention spécifique figurant sur la prescription médicale ;
- ✓ La TLL en centre ambulatoire ;
- ✓ Le télésuivi des patients atteints de Covid-19 (AMI 3.2) ;
- ✓ La valorisation de l'acte de surveillance infirmière à domicile (AMI 5.8 + MCI) ;
- ✓ La VDSI (cotation AMI 5,6 + MCI par domicile)
- ✓ Majoration pour les patients Covid (AMI 1.65/ AIS 1.96 et AMI 1.58/ AIS 1.93 dans les DOM) ;
- ✓ Toutes les actes de dépistages et de vaccination.

FACTURATION DES TESTS



Tests RT-PCR

- En cabinet : AMI 1,9
- A domicile : AMI 4,2



Tests antigéniques

- En cabinet : AMI 4,9
- A domicile : AMI 7,3
- Dépistage collectif (organisés par les collectivités, ARS, entreprises) : AMI 3,4
- TAG nasal (enfant de moins de 12 ans, 2nde intention) : AMI 3,6

Pour le dépistage des enfants de moins de 7 ans : MIE non applicable.



Tests salivaires

- En cabinet : AMI 1,9
- A domicile : AMI 2,6 + IFD

Récapitulatif des cotations et des actes liés à l'épidémie de Covid-19



FACTURATION DE LA VACCINATION

Ce cumul à taux plein avec un autre acte. Prise en charge à 100% par l'Assurance Maladie avec **la lettre clé INJ**

- INJ(A) Prescription et vérification de l'éligibilité par un pharmacien ou médecin : **6,30€**
- INJ(B) Prescription et vaccination : **7,80€**
- INJ (B1) Prescription et vaccination + TROD (1^{ère} injection) : **10,30€**
- INJ(C) Vaccination à domicile : **14,15€**
- INJ (C1) Vaccination à domicile + TROD (1^{ère} injection) : **16,65€**

Majoration de 0,30€ dans les régions et départements d'Outre-mer.

Vaccination des enfants : **cumul possible avec la majoration MIE** soit + 3,15€

Le délai de 15 mins après une dose de rappel n'est plus nécessaire pour certains publics. Pour en savoir plus, consultez le [DGS-Urgent n°2022_04](#)